



Achat de parts sociales

Par xavier11

Bonjour,
je suis associé dans une SCI avec 3 autres associés. Un des associés a décidé de revendre ses parts aux 3 autres associés. J'ai reçu une LRAR d'un notaire pour me demander si je souhaitais racheter ces parts. j'ai répondu par LRAR au notaire que je suis intéressé sous réserve de réunir les fonds. Je n'ai pu trouver les ressources pour ce rachat. J'ai répondu qu'à cette LRAR. Suis je engager contractuellement à racheter ces parts? Ai-je la possibilité de les refuser sans contraintes financières?

Merci

Par Isadore

Bonjour,

Suis je engager contractuellement à racheter ces parts?

Non si vous n'avez signé aucun contrat en ce sens. Un courrier disant "je suis intéressé" n'est pas un contrat, il ne comporte pas d'engagement formel.

Ai-je la possibilité de les refuser sans contraintes financières?

A priori oui.

Selon les statuts de la SCI, l'associé pourra peut-être vendre ses parts à un tiers extérieur à la société.

Par xavier11

Je vous remercie. Est ce que la société a la faculté de racheter les parts d'un associé?

Par Isadore

Oui, mais à condition que ce soit soit pour "annuler" ces parts (en procédant à une réduction du nombre de parts ou du capital), soit en cédant lesdites parts aux associés ou à un tiers :

[url=https://www.ownily.fr/blog/sci-rachat-parts-associe]https://www.ownily.fr/blog/sci-rachat-parts-associe[/url]

[url=https://hashtagavocats.com/avocat-droit-des-societes/rachat-parts-sociales/]https://hashtagavocats.com/avocat-droit-des-societes/rachat-parts-sociales/[/url]

Par xavier11

un grand merci
bonne journée